



NOTRE ACTIVITE CLIMATISATION

- **DEPANNAGE** : – réparation dans le cadre de la garantie (BTV SERVICES est agréé par de nombreux constructeurs)
 - – sur site et par téléphone
- **MAINTENANCE PREVENTIVE** : – conseil d'utilisation – mise à disposition d'un document indiquant les préconisations de quantités d'huile et fluide frigorigène par véhicule.
 - – mise en service et formation des utilisateurs
 - – entretien et vérifications réglementaires obligatoires pour les machines fonctionnant au gaz R134A mais aussi avec le nouveau gaz HFO1234YF indispensable au maintien de votre attestation de capacité
- **FORMATION** : – préparation de vos techniciens au test d'aptitude
 - – test d'aptitude (réalisé par AMGI) avec fourniture d'attestation indispensable à la manipulation de fluide frigorigène.
 - – formation boucle du froid (formation théorique et pratique)
- **FOURNITURE** : – accessoires (recharge de traceur, housse de protection pour station,...)– appareils de mesure (thermomètres, balances, manomètres)
- – système de détection de fuites (détecteurs de fuites électroniques, kit nidron, kit azote)
- – pièces détachées pour station (flexible, raccords,)

Climatisation dans les véhicules nécessaires à votre activité.

Vous trouverez ci-dessous les textes relatifs à la réglementation sur la climatisation.

En vigueur

- [Cli3- Arrêté du 7 mai 2007](#)
- [Cli4- Code de l'environnement articles R543-75 à R543-123](#)
- [Cli5- Arrêté du 30 juin 2008 relatif à la délivrance des attestations de capacité](#)
- [Cli6- Arrêté du 13 octobre 2008 relatif à la délivrance des attestations d'aptitude](#)
- [Cli7- Avis du 9 aout 2008 Liste des diplômes reconnus](#)
- [Cli8- Dispositions transitoires Liste des diplômes](#)
- [Cli9- Arrêté du 28 novembre 2011 modifiant certains articles du code de l'environnement](#)